



Bagnolet, le 24 février 2017

**Mesdames-Messieurs :**  
**les Président(e)s de Ligue**  
**les Cadres techniques sportifs**  
**Les Président(e)s de club**

*Ref. 2017-00087.SG/JLB*

**Objet : Décision de la Fédération française d'escrime – distance de mise en garde au sabre**

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues,

Suite à la décision de la FIE de revenir à une distance de mise en garde au sabre de 4 mètres (voir lettre urgente de la FIE du 23 février 2017), il a été décidé pour les épreuves nationales de la fin de saison 2016-2017:

- Pour les séniors et les vétérans : retour immédiat à une distance de mise en garde de 4 mètres,
- Pour les M17 et M20 : retour à une distance de mise en garde de 4 mètres à compter du week-end des 15 et 16 avril 2017.
- Pour les jeunes : maintien de la distance de mise en garde à 3 mètres jusqu'à la fin de saison (Fête des jeunes comprise).

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, en l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-Loup Boulangier', written over a horizontal line.

**Jean-Loup BOULANGER**  
**Directeur de la vie sportive**  
**et vie des comités**